



Taxe d'apprentissage 2022

-Versement direct aux lycées Professionnels et Technologiques-

VERSEMENT EN 3 ÉTAPES

1. Remplissez le bordereau de versement (ci-dessous)
2. Effectuez votre versement direct de taxe d'apprentissage :
(13% de 0.68% de votre masse salariale 2021)
3. Le Groupe CREEFI édite et vous adresse (par courrier et/ou email) votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre soutien.

Bordereau de versement à retourner au :

Lycée de votre choix :

Lycée ISER-Bordier

N° 0380018N



26 Rue Prosper Mérimée
38100 GRENOBLE

04 76 22 05 97

secretariat@lycee-iserbordier.fr

Lycée Le Bréda

N° 0381741L



10 Bd Jules Ferry
38580 ALLEVARD

04 76 45 00 18

secretariat@lycee-lebreda.fr

Lycée Les Gorges

N°0381809K



22 Rue des Orphelines
38500 VOIRON

04 76 05 03 83

secretariat@lycee-lesgorges.fr

Votre versement direct de taxe d'apprentissage : €

- **Par chèque ci-joint** : adressé à l'ordre du lycée de votre choix
- **Par Virement** :

IBAN du Lycée ISER-Bordier, en précisant la référence TA 2022- Nom de votre entreprise

FR76	4255	9100	0008	0026	6287	622
------	------	------	------	------	------	-----

IBAN du Lycée Le Bréda, en précisant la référence TA 2022- Nom de votre entreprise

FR76	4255	9100	0008	0027	5987	622
------	------	------	------	------	------	-----

IBAN du Lycée Les Gorges, en précisant la référence TA 2022- Nom de votre entreprise

FR76	4255	9100	0008	0027	5997	710
------	------	------	------	------	------	-----

Votre entreprise :

Nom : SIRET :

Adresse :

CP : Ville :

Nom et prénom du contact : M. Mme :

Téléphone du contact : Courriel du contact :